

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20.058

L'an deux mille vingt, le 30 juillet, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 24 juillet 2020

DATE D'AFFICHAGE

Le 24 juillet 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

Mme Odile CHOLLET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

ÉTAIT REPRÉSENTÉE :

Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme Dominique BERGEROT.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 33

Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES  
PERMANENTE

RAPPORTEUR : M. MARENGO

La réforme des marchés publics a profondément modifié les règles de fonctionnement et d'attribution des Commission d'Appel d'Offres (CAO). Les textes sur les marchés publics renvoient au Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) uniquement pour les règles de composition, sans évoquer ni l'organisation ni le fonctionnement des Commissions d'Appel d'Offres (articles L.1414-2 et L.1411-5 du C.G.C.T.).

La nouvelle réglementation des marchés publics (Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique (article 6) renvoie, pour la composition des CAO, aux dispositions de l'article L.1411-5 du C.G.C.T. relatives aux délégations de service public.

Par conséquent, la CAO est ainsi composée (pour les représentants du Conseil Municipal) dans les communes de 3 500 habitants et plus :

- Le Maire, Président, ou son représentant,
- Cinq membres du Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste et il est procédé selon les mêmes modalités pour l'élection des suppléants, en nombre égal.

L'élection des membres a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Monsieur le Maire lance un appel à candidature.

Pour la liste « ROYAN FORCE 17 », Monsieur le Maire présente les candidatures suivantes :

- 1<sup>er</sup> titulaire : M. Didier SIMONNET
- 2<sup>ème</sup> titulaire : M. Gilbert LOUX
- 3<sup>ème</sup> titulaire : Mme Nadine DAVID
- 4<sup>ème</sup> titulaire : Mme Françoise LARRIEU
- 5<sup>ème</sup> titulaire : Mme Dominique BERGEROT
  
- 1<sup>er</sup> suppléant : M. Gilbert THULEAU
- 2<sup>ème</sup> suppléant : M. Raynald RIMBAULT
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Mme Dominique GACHET
- 4<sup>ème</sup> suppléant : Mme Madeline TANTIN
- 5<sup>ème</sup> suppléant : Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE

Pour la liste « NOUVEL'R », M. Thomas LAFARIE présente les candidatures suivantes :

1<sup>er</sup> titulaire : M. Christophe PLASSARD

1<sup>er</sup> suppléant : M. Thomas LAFARIE

Pour la liste « ROYAN À GAUCHE », M. Jacques GUIARD présente les candidatures suivantes :

1<sup>er</sup> titulaire : Mme Christelle MAIRE

1<sup>er</sup> suppléant : M. Jacques GUIARD

Pour la liste « VIVRE ROYAN 2020 », M. Thierry ROGISTER ne présente aucun candidat.

Ont été désignés comme scrutateurs : M. Thomas LAFARIE et Mme Madeline TANTIN

#### Résultats des votes :

Nombre de votants : 33

Nombre de suffrages blancs : 2

Nombre de suffrage exprimés : 31

Ont obtenu :

- Liste ROYAN FORCE 17 : ..... 4 sièges
- Liste NOUVEL'R : ..... 1 siège
- Liste ROYAN A GAUCHE : ..... 0 siège
- Liste VIVRE ROYAN 2020 : ..... 0 siège

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1411-5 et L.1414-2,
- Vu l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération de ce jour portant adoption du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres permanente,
- Après en avoir délibéré,

**ÉLIT**

- comme membres de la Commission d'Appel d'Offres :

- 1<sup>er</sup> titulaire : M. Didier SIMONNET
- 2<sup>ème</sup> titulaire : M. Gilbert LOUX
- 3<sup>ème</sup> titulaire : Mme Nadine DAVID
- 4<sup>ème</sup> titulaire : Mme Françoise LARRIEU
- 5<sup>ème</sup> titulaire : M. Christophe PLASSARD
  
- 1<sup>er</sup> suppléant : M. Gilbert THULEAU
- 2<sup>ème</sup> suppléant : M. Raynald RIMBAULT
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Mme Dominique GACHET
- 4<sup>ème</sup> suppléant : Mme Madeline TANTIN
- 5<sup>ème</sup> suppléant : M. Thomas LAFARIE

**DÉCIDE**

- de prendre acte de la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres permanente,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 03 août 2020

Le Maire,  
Patrick MARENGO

Certifié Conforme

Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS

